

Montpellier, le 24 janvier 2023

Objet : Demande d'ouverture de négociations conventionnelles

Monsieur le Directeur général,

En qualité de Présidente de Convergence Infirmière, syndicat représentatif des infirmières et des infirmiers libéraux, je sollicite officiellement par la présente l'ouverture de négociations conventionnelles.

Comme vous le savez, ces négociations ont en théorie un rythme quinquennal. Elles ont notamment eu lieu en 2002, 2007, 2012. Elles auraient donc dû être menées en 2017 et n'ont eu lieu qu'en 2019. Il s'agissait alors de l'avenant n°6 que Convergence Infirmière a refusé de signer puisqu'il signifiait une régression pour la profession infirmière.

Non seulement nous avons perdu deux ans mais le compte n'y est pas loin de là. Depuis 2019, la profession infirmière est plus impactée par les baisses tarifaires pour la prise en charge des patients lourds et le plafonnement des IK que par la création de quelques actes extrêmement rares. Dans les faits, nombre de professionnels ne sont pas concernés par les enveloppes financières annoncées.

Dans un contexte post-Covid, avec un niveau d'inflation inédit depuis des décennies, le blocage de nos honoraires depuis plus de 10 ans, un métier de plus en plus exigeant et de plus en plus stressant, notre profession est à bout.

Nos honoraires devenus ridicules traduisent une déconsidération que les infirmières et les infirmiers libéraux n'acceptent plus. Des réponses doivent être apportées à une profession qui ne comprend pas ce manque de valorisation de son travail et de ses compétences, cette absence de revalorisations tarifaires qui lorsqu'elles interviennent ponctuellement sont de l'ordre du centime.

Nous sommes alertés de toutes parts par les infirmières et les infirmiers libéraux qui sont prêts à se mobiliser. Une pétition décrivant le profond malaise des IDELS a d'ores et déjà recueilli 40 000 signatures. Notre profession réclame une considération nouvelle, des mesures d'ampleur et non pas des « mesurette » qui apparaissent comme vexatoires.

Eu égard au malaise profond qui touche les infirmières et les infirmiers libéraux, aux attentes très fortes de notre profession et aux problématiques nombreuses à aborder, il est urgent que des négociations conventionnelles aient lieu dans une perspective de concertation et d'écoute mutuelle.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous pourrez porter à ma requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération respectueuse.

Ghislaine SICRE
Présidente de Convergence Infirmière



M. Thomas FATOME
Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie
CNAMTS
26-50, avenue du Professeur André-Lemierre
75986 Paris cedex 20